



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'assemblée primaire pour les votations fédérales et cantonales du 3 mars 2024

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 3 mars 2024 pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

❖ **Votations fédérales :**

1. Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »;
2. Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) ».

❖ **Votations cantonales :**

1. Projet et variante de la Nouvelle Constitution cantonale ;
2. Révision de la Loi concernant l'ouverture des magasins.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITES

1. **Vote à l'urne**

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

| Scrutin | Bureau | Emplacement | Date | Heures d'ouverture |
|------------|-----------|--|-----------------------------|-------------------------|
| 03.03.2024 | Principal | Vissoie, bureau place de la Tour | Dimanche 3 mars 2024 | De 10H00 à 11H00 |

2. **Vote par correspondance (envoi par poste)**

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- Dans l'enveloppe de transmission = vote **d'une seule personne**.
- Feuille de réexpédition = **SIGNEE A VOTRE NOM**.
- Utilisation **UNIQUEMENT** du matériel de vote officiel.
- **NOUVEAU** : Le Grand Conseil a décidé que les citoyennes et citoyens qui votent ne devront plus coller leur étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition. **L'étiquette autocollante est purement et simplement supprimée.**

3. **Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet**

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

| Scrutin | Bureau | Emplacement | Date | Heures d'ouverture |
|------------|--------------------|--|---------------------|--------------------|
| 03.03.2024 | Vissoie Vissoie | Bureau de la Tour Bureau de la Tour | Jeudi 29.02.2024 | De 15H00 à 17H00 |
| | | | Vendredi 01.03.2024 | De 15H00 à 17H00 |